



**PRÉFET DE LA
RÉGION
PAYS-DE-LA-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R52-2025-086

PUBLIÉ LE 14 NOVEMBRE 2025

Sommaire

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités /

R52-2025-09-26-00003 - ARRETE DREETS/CS/ 89 du 26 septembre 2025 fixant la dotation globale de financement 2025 du CADA géré par la structure TRAJET ; (5 pages) Page 3

R52-2025-09-26-00004 - ARRETE DREETS/CS/ 90 du 26 septembre 2025 fixant la dotation globale de financement 2025 du CADA géré par la structure SOS SOLIDARITES ; (5 pages) Page 9

R52-2025-09-26-00005 - ARRETE DREETS/CS/ 93 du 26 septembre 2025 fixant la dotation globale de financement 2025 du CADA géré par la structure LES EAUX VIVES EMMAUS ; (5 pages) Page 15

préfecture 44 /

R52-2025-11-12-00013 - Arrêté DCPAT du 12 novembre 2025 portant modification de la composition du Conseil de Développement du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire pour le mandat 2024-2029 (4 pages) Page 21

RECTORAT REGION ACADEMIQUE DES PAYS DE LA LOIRE /

R52-2025-11-05-00005 - Arrêté Rectorat 2025-033 du 5 novembre 2025 portant modification de l'arrêté n°2025/030 d'organisation de l'administration du rectorat de Nantes et attribution de fonctions pour l'année scolaire 2025/2026. (12 pages) Page 26

R52-2025-11-05-00006 - Arrêté Rectorat 2025-34 du 5 novembre 2025 portant modification de l'arrêté 2025-31 relatif à la délégation de signature de Madame la rectrice de la région académique Pays de la Loire, rectrice de l'académie de Nantes, chancelière des Universités, au secrétaire général de la région académique Pays de la Loire, secrétaire général de l'académie de Nantes et à certains agents du rectorat dans le domaine administratif (4 pages) Page 39

R52-2025-11-05-00007 - Arrêté rectorat 2025-36 du 5 novembre 2025 portant modification de l'arrêté 2025-32 relatif à la délégation de signature de Madame la rectrice de la région académique Pays de la Loire, rectrice de l'académie de Nantes, chancelière des Universités, au secrétaire général de la région académique Pays de la Loire, secrétaire général de l'académie de Nantes et à certains agents du rectorat, dans le domaine financier. (7 pages) Page 44

R52-2025-11-05-00008 - Arrêté Rectorat 2025-39 du 05 novembre 2025 portant délégation de signature de Madame la rectrice de la région académique Pays de la Loire, rectrice de l'académie de Nantes, chancelière des Universités au directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique et à certains agents de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique dans le domaine financier (3 pages) Page 52

Direction régionale de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

R52-2025-09-26-00003

ARRETE DREETS/CS/ 89 du 26 septembre 2025
fixant la dotation globale de financement 2025
du CADA géré par la structure TRAJET ;



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

**ARRÊTÉ 2025/DREETS/CS/N°89
fixant la dotation globale de financement 2025 du CADA
géré par la structure Trajet
3 rue Robert Schuman - 44400 REZE**

Le préfet de la région Pays de la Loire

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de l'entrée et du séjour des étrangers et des demandeurs d'asile ;

VU la loi n° 2018-778 du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie ;

VU la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

VU le décret n° 2025-723 du 30 juillet 2025 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2025-724 du 30 juillet 2025 étendant le pouvoir de dérogation reconnu au préfet et pris pour l'application du décret modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2012-1246 et 2012-1247 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Fabrice RIGOULET-ROZE, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions

Mél : dreets-pdl.ps@dreets.gouv.fr
DREETS des Pays de la Loire
22, Mail Pablo Picasso – BP 24209 - 44042 Nantes Cedex 1

départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU l'arrêté N° 2024/SGAR/DREETS/419 du 8 août 2024 portant délégation de signature à Monsieur Jérôme GIUDICELLI, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire ;

VU l'arrêté N° 2025/DREETS/47 du 16 juillet 2025 portant subdélégation de signature du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

VU l'arrêté du 19 mai 2025 fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) publié au journal officiel le 22 mai 2025 ;

VU l'arrêté préfectoral du 6 octobre 2004 autorisant la création d'un centre d'accueil pour demandeurs d'asile de 40 places (n° FINESS 440044329) géré par la structure Trajet dans le département de la Loire-Atlantique ;

VU l'arrêté préfectoral du 06 juin 2013 correspondant à la dernière extension portant la capacité du CADA à 90 places ;

VU le Budget Opérationnel du Programme (BOP) 303 « Immigration et Asile » pour 2025 ;

VU le Rapport d'Orientation Budgétaire régional (ROB) du 18 juin 2025 portant sur le financement des centres d'accueil pour demandeurs d'asile au titre de l'année 2025 ;

CONSIDERANT les propositions budgétaires et leurs annexes pour l'exercice 2025 adressées le 25 octobre 2024 par la personne ayant qualité pour représenter l'établissement ;

CONSIDERANT les propositions de modifications budgétaires transmises par courriel avec accusé réception en date du 27 juin 2025 ;

CONSIDERANT la décision d'autorisation budgétaire et tarifaire 2025 transmise au CADA par courriel avec accusé réception en date du 7 juillet 2025 ;

CONSIDERANT la capacité totale autorisée de 90 places ;

Sur proposition de Monsieur le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) ;

ARRÊTE

Article 1 : Pour l'exercice budgétaire 2025, les recettes et les dépenses prévisionnelles du CADA Trajet, sont autorisées comme suit :

<u>Exercice budgétaire 2025</u> <u>CADA Trajet</u>	Montant en euros
GROUPES DE DEPENSES	
Groupe I : Dépenses courantes	83 400,00 €
<i>dont dépenses non pérennes (CNR + Excédent affecté au financement de mesures d'exploitation)</i>	0,00 €
Groupe II : Dépenses de personnel	408 429,50 €
<i>dont dépenses non pérennes (CNR + Excédent affecté au financement de mesures d'exploitation)</i>	19 275,50 €
Groupes III : Dépenses afférentes à la structure	280 400,00 €
<i>dont amortissements financés par reprise sur la réserve de compensation des charges d'amortissements</i>	
<i>dont dépenses non pérennes (CNR + Excédent affecté au financement de mesures d'exploitation + reprise de déficit)</i>	0,00 €
Total des dépenses non pérennes	19 275,50 €
<i>Dont reprise de déficit (inclus en dépenses non pérennes G3)</i>	0,00 €
TOTAL DEPENSES	772 229,50 €
GROUPES DE PRODUITS	
Groupe I : Produits de la tarification	738 743,50 €
<i>dont crédits non reconductibles (inclus reprise de déficit)</i>	19 275,50 €
Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	15 300,00 €
Groupe III : Produits financiers, exceptionnels et non encaissables	18 186,00 €
<i>Excédent affecté à la réduction des charges d'exploitation</i>	0,00 €
<i>Excédent affecté au financement de mesures d'exploitation</i>	0,00 €
<i>Reprise sur la réserve de compensation des charges d'amortissement</i>	
TOTAL PRODUITS	772 229,50 €
DGF à verser en 2025	738 743,50 €
DGF reconductible 2025 pour 2026	719 468,00 €

Article 2 : Pour l'exercice budgétaire 2025, la Dotation Globale de Financement (DGF) à verser est fixée à 738 743,50 € dont 19 275,50 € de crédits non reconductibles. Elle comprend la compensation de la revalorisation salariale des personnels techniques et administratifs dite « Ségur pour tous ».

Article 3 : Cette dotation sera imputée sur les crédits du BOP 303 de la manière suivante

- activité 030313020101
- domaine fonctionnel 0303-02-15
- Catégorie de produit 12.02.01

Le numéro d'engagement juridique est le suivant : 2104606884

La dotation globale de financement de 2025 est versée par acomptes mensuels égaux au douzième de la dotation globale de financement reconductible de 2024 pour 2025 jusqu'à la signature du présent arrêté. La fraction mensuelle est recalculée sur la base de la dotation globale de financement 2025 à compter du mois de septembre 2025, conformément à l'échéancier annexé au présent arrêté.

La fraction forfaitaire égale, en application de l'article R314-107 du CASF, au douzième de la dotation globale de financement s'élève à 61 561,95 € (centimes arrondis à la valeur inférieure).

Les mensualités versées en cours d'année sont arrondies au centime inférieur. Les mensualités versées varient en cours d'année car leur montant est actualisé au vu de la détermination définitive de la dotation de l'année N. Une régularisation est donc opérée les derniers mois de l'année pour atteindre le montant de la dotation globale de fonctionnement à verser en 2025.

Article 4 : Elle est versée sur le compte du CADA Trajet dont les références sont les suivantes :

Nom ou raison sociale	Trajet
Forme juridique	Association régie par la loi du 01 juillet 1901
SIEGE	3 rue Robert Schuman - 44400 REZE
N° SIRET	32 873 224 300 097
Code établissement	10278
Code guichet	36811
N° compte	00020002011
Clé RIB	34
IBAN	FR7610278368110002000201134
BIC	CMCIFR2A
Domiciliation	CRCM LACO AGENCE INSTITUTIONNELS

Article 5 : Pour l'exercice budgétaire 2026, dans l'attente de la fixation de la dotation globale de financement dans les conditions prévues à l'article R 314-108 du code de

Mél : dreets-pdl.ps@dreets.gouv.fr
DREETS des Pays de la Loire
22, Mail Pablo Picasso – BP 24209 - 44042 Nantes Cedex 1

l'action sociale et des familles, le montant des acomptes DGF reductible (hors résultat et CNR) 2025 s'élève à 59 955,66 €/mois. (DGF reductible de 719 468 € /12).

Article 6 : Les recours contentieux dirigés contre le présent arrêté, formés à compter du 1er janvier 2025, doivent être portés devant le Tribunal administratif de Nantes, sis 6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES cedex, dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 7 : Monsieur le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et Monsieur le directeur régional des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 26 SEP. 2025

Pour le Préfet et par délégation,

DREETS

Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités des Pays de la Loire

Chrystèle MARIONNEAU

Directrice régionale adjointe
Directrice du pôle des Solidarités

Direction régionale de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

R52-2025-09-26-00004

ARRETE DREETS/CS/ 90 du 26 septembre 2025
fixant la dotation globale de financement 2025
du CADA géré par la structure SOS SOLIDARITES

;



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

**ARRÊTÉ 2025/DREETS/CS/N°90
fixant la dotation globale de financement 2025 du CADA
géré par la structure SOS Solidarités
7 allée Alain Gerbault - 44200 NANTES**

Le préfet de la région Pays de la Loire

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de l'entrée et du séjour des étrangers et des demandeurs d'asile ;

VU la loi n° 2018-778 du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie ;

VU la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

VU le décret n° 2025-723 du 30 juillet 2025 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2025-724 du 30 juillet 2025 étendant le pouvoir de dérogation reconnu au préfet et pris pour l'application du décret modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2012-1246 et 2012-1247 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Fabrice RIGOLET-ROZE, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions

Mél : dreets-pdl.ps@dreets.gouv.fr
DREETS des Pays de la Loire
22, Mail Pablo Picasso – BP 24209 - 44042 Nantes Cedex 1

départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU l'arrêté N° 2024/SGAR/DREETS/419 du 8 août 2024 portant délégation de signature à Monsieur Jérôme GIUDICELLI, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire ;

VU l'arrêté N° 2025/DREETS/47 du 16 juillet 2025 portant subdélégation de signature du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire ;

VU l'arrêté du 19 mai 2025 fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) publié au journal officiel le 22 mai 2025 ;

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} juin 2016 autorisant la création d'un centre d'accueil pour demandeurs d'asile de 85 places (n° FINESS 440053692) géré par la structure SOS Solidarités dans le département de la Loire-Atlantique ;

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} janvier 2023 correspondant à la dernière extension portant la capacité du CADA à 140 places ;

VU le Budget Opérationnel du Programme (BOP) 303 « Immigration et Asile » pour 2025 ;

VU le Rapport d'Orientation Budgétaire régional (ROB) du 18 juin 2025 portant sur le financement des centres d'accueil pour demandeurs d'asile au titre de l'année 2025 ;

CONSIDERANT les propositions budgétaires et leurs annexes pour l'exercice 2025 adressées le 31/10/24 par la personne ayant qualité pour représenter l'établissement ;

CONSIDERANT les propositions de modifications budgétaires transmises par courriel avec accusé réception en date du 27 juin 2025 ;

CONSIDERANT la décision d'autorisation budgétaire et tarifaire 2025 transmise au CADA par courriel avec accusé réception en date du 9 juillet 2025 ;

CONSIDERANT la capacité totale autorisée de 140 places ;

Sur proposition de Monsieur le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) ;

ARRÊTE

Article 1 : Pour l'exercice budgétaire 2025, les recettes et les dépenses prévisionnelles du CADA SOS, sont autorisées comme suit :

<u>Exercice budgétaire 2025</u> <u>CADA Groupe SOS Solidarités</u>	Montant en euros
GROUPES DE DEPENSES	
Groupe I : Dépenses courantes	185 934,00 €
<i>dont dépenses non pérennes (CNR + Excédent affecté au financement de mesures d'exploitation)</i>	0,00 €
Groupe II : Dépenses de personnel	541 971,00 €
<i>dont dépenses non pérennes (CNR + Excédent affecté au financement de mesures d'exploitation)</i>	0,00 €
Groupes III : Dépenses afférentes à la structure	427 604,00 €
<i>dont amortissements financés par reprise sur la réserve de compensation des charges d'amortissements</i>	
<i>dont dépenses non pérennes (CNR + Excédent affecté au financement de mesures d'exploitation + reprise de déficit)</i>	28 616,00 €
Total des dépenses non pérennes	28 616,00 €
<i>Dont reprise de déficit (inclus en dépenses non pérennes G3)</i>	0,00 €
TOTAL DEPENSES	1 155 509,00 €
GROUPES DE PRODUITS	
Groupe I : Produits de la tarification	1 119 601,00 €
<i>dont crédits non reconductibles (inclus reprise de déficit)</i>	28 616,00 €
Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	35 074,00 €
Groupe III : Produits financiers, exceptionnels et non encaissables	834,00 €
<i>Excédent affecté à la réduction des charges d'exploitation</i>	0,00 €
<i>Excédent affecté au financement de mesures d'exploitation</i>	0,00 €
<i>Reprise sur la réserve de compensation des charges d'amortissement</i>	
TOTAL PRODUITS	1 155 509,00 €
DGF à verser en 2025	1 119 601,00 €
DGF reconductible 2025 pour 2026	1 090 985,00 €

Article 2 : Pour l'exercice budgétaire 2025, la Dotation Globale de Financement (DGF) à verser est fixée à 1 119 601 € dont 28 616 € de crédits non reconductibles. Elle comprend la compensation de la revalorisation salariale des personnels techniques et administratifs dite « Ségur pour tous ».

Mél : dreets-pdl.ps@dreets.gouv.fr
DREETS des Pays de la Loire
22, Mail Pablo Picasso – BP 24209 - 44042 Nantes Cedex 1

Article 3 : Cette dotation sera imputée sur les crédits du BOP 303 de la manière suivante

- activité 030313020101
- domaine fonctionnel 0303-02-15
- Catégorie de produit 12.02.01

Le numéro d'engagement juridique est le suivant : 2104606883

La dotation globale de financement de 2025 est versée par acomptes mensuels égaux au douzième de la dotation globale de financement reconductible de 2024 pour 2025 jusqu'à la signature du présent arrêté. La fraction mensuelle est recalculée sur la base de la dotation globale de financement 2025 à compter du mois de septembre 2025, conformément à l'échéancier annexé au présent arrêté.

La fraction forfaitaire égale, en application de l'article R314-107 du CASF, au douzième de la dotation globale de financement s'élève à 93 300,08 € (centimes arrondis à la valeur inférieure).

Les mensualités versées en cours d'année sont arrondies au centime inférieur. Les mensualités versées varient en cours d'année car leur montant est actualisé au vu de la détermination définitive de la dotation de l'année N. Une régularisation est donc opérée les derniers mois de l'année pour atteindre le montant de la dotation globale de fonctionnement à verser en 2025.

Article 4 : Elle est versée sur le compte du CADA SOS dont les références sont les suivantes :

Nom ou raison sociale	SOS Solidarités
Forme juridique	Association régie par la loi du 01 juillet 1901
SIEGE	7 allée Alain Gerbault 44200 NANTES
N° SIRET	34 106 240 402 615
Code établissement	42559
Code guichet	10000
N° compte	08011270618
Clé RIB	39
IBAN	FR7642559100000801127061839
BIC	CCOPFRPPXXX
Domiciliation	GROUPE CREDIT COOPERATIF

Article 5 : Pour l'exercice budgétaire 2026, dans l'attente de la fixation de la dotation globale de financement dans les conditions prévues à l'article R 314-108 du code de l'action sociale et des familles, le montant des acomptes DGF reconductible (hors

Mél : dreets-pdl.ps@dreets.gouv.fr
DREETS des Pays de la Loire
22, Mail Pablo Picasso – BP 24209 - 44042 Nantes Cedex 1

résultat et CNR) 2025 s'élève à 90 915,41 €/mois. (DGF reconductible de 1 090 985 € /12).

Article 6 : Les recours contentieux dirigés contre le présent arrêté, formés à compter du 1er janvier 2025, doivent être portés devant le Tribunal administratif de Nantes, sis 6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES cedex, dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 7 : Monsieur le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et Monsieur le directeur régional des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 26 SEP. 2025

Pour le Préfet et par délégation,

DREETS

Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités des Pays de la Loire


Chrystèle MARIONNEAU

Directrice régionale adjointe
Directrice du pôle des Solidarités

Direction régionale de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

R52-2025-09-26-00005

ARRETE DREETS/CS/ 93 du 26 septembre 2025
fixant la dotation globale de financement 2025
du CADA géré par la structure LES EAUX VIVES
EMMAUS ;



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

**ARRÊTÉ 2025/DREETS/CS/N°93
fixant la dotation globale de financement 2025 du CADA
géré par la structure Les Eaux Vives Emmaüs -
2 rue de Pontchâteau - 44260 SAVENAY**

Le préfet de la région Pays de la Loire

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de l'entrée et du séjour des étrangers et des demandeurs d'asile ;

VU la loi n° 2018-778 du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie ;

VU la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

VU le décret n° 2025-723 du 30 juillet 2025 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2025-724 du 30 juillet 2025 étendant le pouvoir de dérogation reconnu au préfet et pris pour l'application du décret modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2012-1246 et 2012-1247 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Fabrice RIGOULET-ROZE, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions

Mél : dreets-pdl.ps@dreets.gouv.fr
DREETS des Pays de la Loire
22, Mail Pablo Picasso – BP 24209 - 44042 Nantes Cedex 1

départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU l'arrêté N° 2024/SGAR/DREETS/419 du 8 août 2024 portant délégation de signature à Monsieur Jérôme GIUDICELLI, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire ;

VU l'arrêté N° 2025/DREETS/47 du 16 juillet 2025 portant subdélégation de signature du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire ;

VU l'arrêté du 19 mai 2025 fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) publié au journal officiel le 22 mai 2025 ;

VU l'arrêté préfectoral du 02/06/02 autorisant la création d'un centre d'accueil pour demandeurs d'asile de 47 places (n° FINESS 440025138) géré par la structure Les Eaux Vives Emmaüs dans le département de la Loire-Atlantique ;

VU l'arrêté préfectoral du 01/01/23 correspondant à la dernière extension portant la capacité du CADA à 136 places ;

VU le Budget Opérationnel du Programme (BOP) 303 « Immigration et Asile » pour 2025 ;

VU le Rapport d'Orientation Budgétaire régional (ROB) du 18 juin 2025 portant sur le financement des centres d'accueil pour demandeurs d'asile au titre de l'année 2025 ;

CONSIDERANT les propositions budgétaires et leurs annexes pour l'exercice 2025 adressées le 31/10/24 par la personne ayant qualité pour représenter l'établissement ;

CONSIDERANT les propositions de modifications budgétaires transmises par courriel avec accusé réception en date du 27 juin 2025 ;

CONSIDERANT la décision d'autorisation budgétaire et tarifaire 2025 transmise au CADA par courriel avec accusé réception en date du 9 juillet 2025 ;

CONSIDERANT la capacité totale autorisée de 136 places ;

Sur proposition de Monsieur le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) ;

Méi : dreets-pdl.psi@dreets.gouv.fr

DREETS des Pays de la Loire

22, Mail Pablo Picasso – BP 24209 - 44042 Nantes Cedex 1

ARRÊTE

Article 1 : Pour l'exercice budgétaire 2025, les recettes et les dépenses prévisionnelles du CADA Les3Rivières, sont autorisées comme suit :

<u>Exercice budgétaire 2025</u> <u>CADA Les Eaux Vives</u>	Montant en euros
GROUPES DE DEPENSES	
Groupe I : Dépenses courantes	128 899,00 €
<i>dont dépenses non pérennes (CNR + Excédent affecté au financement de mesures d'exploitation)</i>	0,00 €
Groupe II : Dépenses de personnel	591 486,00 €
<i>dont dépenses non pérennes (CNR + Excédent affecté au financement de mesures d'exploitation)</i>	0,00 €
Groupes III : Dépenses afférentes à la structure	382 227,40 €
<i>dont amortissements financés par reprise sur la réserve de compensation des charges d'amortissements</i>	
<i>dont dépenses non pérennes (CNR + Excédent affecté au financement de mesures d'exploitation + reprise de déficit)</i>	17 001,40 €
Total des dépenses non pérennes	17 001,40 €
<i>Dont reprise de déficit (inclus en dépenses non pérennes G3)</i>	0,00 €
TOTAL DEPENSES	1 102 612,40 €
GROUPES DE PRODUITS	
Groupe I : Produits de la tarification	1 052 296,49 €
<i>dont crédits non reconductibles (inclus reprise de déficit)</i>	17 001,40 €
Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	15 000,00 €
Groupe III : Produits financiers, exceptionnels et non encaissables	0,00 €
<i>Excédent affecté à la réduction des charges d'exploitation</i>	35 315,91 €
<i>Excédent affecté au financement de mesures d'exploitation</i>	0,00 €
<i>Reprise sur la réserve de compensation des charges d'amortissement</i>	
TOTAL PRODUITS	1 102 612,40 €
DGF à verser en 2025	1 052 296,49 €
DGF reconductible 2025 pour 2026	1 070 611,00 €

Article 2 : Pour l'exercice budgétaire 2025, la Dotation Globale de Financement (DGF) à verser est fixée à 1 052 296,49 € dont 17 001,4 € de crédits non reconductibles. Elle comprend la compensation de la revalorisation salariale des personnels techniques et administratifs dite « Ségur pour tous ».

Méi : dreets-pdl.ps@dreets.gouv.fr
DREETS des Pays de la Loire
22, Mail Pablo Picasso – BP 24209 - 44042 Nantes Cedex 1

Article 3 : Cette dotation sera imputée sur les crédits du BOP 303 de la manière suivante

- activité 030313020101
- domaine fonctionnel 0303-02-15
- Catégorie de produit 12.02.01

Le numéro d'engagement juridique est le suivant : **2104606881**

La dotation globale de financement de 2025 est versée par acomptes mensuels égaux au douzième de la dotation globale de financement reconductible de 2024 pour 2025 jusqu'à la signature du présent arrêté. La fraction mensuelle est recalculée sur la base de la dotation globale de financement 2025 à compter du mois de septembre 2025, conformément à l'échéancier annexé au présent arrêté.

La fraction forfaitaire égale, en application de l'article R314-107 du CASF, au douzième de la dotation globale de financement s'élève à 87 691,37 € (centimes arrondis à la valeur inférieure).

Les mensualités versées en cours d'année sont arrondies au centime inférieur. Les mensualités versées varient en cours d'année car leur montant est actualisé au vu de la détermination définitive de la dotation de l'année N. Une régularisation est donc opérée les derniers mois de l'année pour atteindre le montant de la dotation globale de fonctionnement à verser en 2025.

Article 4 : Elle est versée sur le compte du CADA Les3Rivières dont les références sont les suivantes :

Nom ou raison sociale	Les Eaux Vives Emmaüs
Forme juridique	Association régie par la loi du 01 juillet 1901
SIEGE	2 rue de Pontchâteau 44260 SAVENAY
N° SIRET	31 896 410 300 226
Code établissement	10278
Code guichet	36811
N° compte	00010071214
Clé RIB	39
IBAN	FR7610278368110001007121439
BIC	CMCIFR2A
Domiciliation	CRCM LACO AGENCE INSTITUTIONNELS

Article 5 : Pour l'exercice budgétaire 2026, dans l'attente de la fixation de la dotation globale de financement dans les conditions prévues à l'article R 314-108 du code de

Mél : dreets-pdl.ps@dreets.gouv.fr
DREETS des Pays de la Loire
22, Mail Pablo Picasso – BP 24209 – 44042 Nantes Cedex 1

l'action sociale et des familles, le montant des acomptes DGF reconductible (hors résultat et CNR) 2025 s'élève à 89 217,58 €/mois. (DGF reconductible de 1 070 611 € /12).

Article 6 : Les recours contentieux dirigés contre le présent arrêté, formés à compter du 1er janvier 2025, doivent être portés devant le Tribunal administratif de Nantes, sis 6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES cedex, dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.


Article 7 : Monsieur le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et Monsieur le directeur régional des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **26 SEP. 2025**

Pour le Préfet et par délégation,

DREETS

Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités des Pays de la Loire


Chrystèle MARIONNEAU
Directrice régionale adjointe
Directrice du pôle des Solidarités

préfecture 44

R52-2025-11-12-00013

Arrêté DCPAT du 12 novembre 2025 portant
modification de la composition du Conseil de
Développement du Grand Port Maritime de
Nantes Saint-Nazaire pour le mandat 2024-2029



**Arrêté
portant modification de la composition du Conseil de Développement
du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire pour le mandat 2024-2029**

LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS-DE-LA-LOIRE

**Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

- VU** les articles R 5312-36 et suivants du code des transports ;
- VU** la loi modifiée n° 2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire ;
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 modifiée portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- VU** le décret n° 2008-1035 du 9 octobre 2008 modifié instituant le grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire ;
- VU** le décret n° 2017-423 du 28 mars 2017 portant application de la loi pour l'économie bleue et modifiant le code des transports ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2024 modifié portant composition du Conseil de Développement du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire pour le mandat 2024-2029 ;
- VU** le courrier du 16 septembre 2025 de Monsieur Johann FLETGEN, président du syndicat des agents consignataires de navires (SACN), informant qu'il démissionne de son mandat de membre du conseil de développement du grand port maritime de Nantes-Saint-Nazaire et qu'il est remplacé par Monsieur Patrice LARHANT, en tant que président du SACN ;
- CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire d'actualiser la représentation du SACN dans la composition du conseil de développement du Grand port maritime de Nantes-Saint-Nazaire compte tenu du changement de la présidence de cette structure ;
- SUR** proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2024 modifié susvisé, portant composition du conseil de développement du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire, est modifié ainsi qu'il suit au sein du 1^{er} collège :

➤ **1^{er} collège - au titre des représentants de la place portuaire**

- Johann FELTGEN, président du syndicat des agents consignataires de navires est remplacé par :
- **Patrice LARHANT**, président du syndicat des agents consignataires de navires

Les autres dispositions de l'article 1^{er} sont sans changement.

Article 2 – Le membre nouvellement désigné par le présent arrêté est appelé à siéger au sein du conseil de développement du grand port maritime pour la durée du mandat 2024-2029 restant à courir.

Article 3 – Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2024 modifié susvisé sont sans changement.

Article 4 – La composition actualisée du conseil de développement du grand port maritime de Nantes-Saint-Nazaire pour le mandat 2024-2029 est annexée au présent arrêté.

Article 5 – La secrétaire générale pour les affaires régionales des Pays de la Loire et la secrétaire générale de la préfecture de la Loire-Atlantique sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Loire-Atlantique et de la région des Pays de la Loire.

Nantes, le **12 NOV. 2025**

Le Préfet

Fabrice RIGOULET-ROZE

Délais et voies de recours

Le demandeur dispose d'un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs pour déposer :

- soit un recours gracieux auprès du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'île-Gloriette CS 24111 44041 NANTES Cedex.

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours), le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes.

Les tiers à la décision peuvent, dans les mêmes conditions que le demandeur, exercer leur droit de recours dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique et de la région des Pays de la Loire.

Annexe

Composition du conseil de développement du grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire

Actualisée au

(les modifications sont inscrites en caractères gras)

➤ 1^{er} collège - au titre des représentants de la place portuaire

- Pascal TRESKOS, directeur général Sea Invest Montoir
- Philippe FAUVEDER, directeur général du groupe Fauveder
- Hugues HOUZÉ DE L'AULNOIT, directeur du Terminal du Grand Ouest
- Sébastien RAULT, directeur général de Nantes Manutention
- **Patrice LARHANT**, président du syndicat des agents consignataires de navires
- Florent BONHOMME, président des Pilotes de la Loire
- Vincent DEMARGNE, directeur de la la plate-forme TotalEnergies de Donges
- Bruno MICHEL, directeur du terminal méthanier de Montoir de Bretagne (Elengy)
- François PARIZOT, directeur performance (EDF DPNT DPIT Unité de production Cordemais-Le Havre)
- Steven CURET, membre du syndicat des énergies renouvelables, président de GE wind France.

➤ 2^e collège - au titre des représentants des personnels des entreprises présentes sur le port

- François GIMARD, syndicat CGT
- Levy GUERIN, syndicat CGT
- Wilfrid HERVE, syndicat CGT

➤ 3^e collège - au titre des représentants des collectivités territoriales (9 titulaires et 9 suppléants)

Titulaires	Suppléants
Antoine CHEREAU, 1 ^{er} vice-président du conseil régional des pays de la Loire	Andréa PORCHER, conseillère régionale des pays de la Loire
Claire HUGUES, conseillère régionale des pays de la Loire	Roland MARION, conseiller régional des pays de la Loire
Lydia MEIGNEN, conseillère départementale de Loire-Atlantique	Chloé GIRARDOT-MOITIÉ, vice-présidente, conseillère départementale de Loire-Atlantique
Aymeric SEASSAU, membre du conseil métropolitain de Nantes Métropole	Louise VIALARD, membre du conseil métropolitain de Nantes Métropole
Éric PROVOST, vice-président de la communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (CARENE)	Jean-Claude PELLETEUR, vice-président de la CARENE
Thierry NOGUET, vice-président de la CARENE	François CHENEAU, vice-président de la CARENE
Nicolas CRIAUD, président de CAP Atlantique	Norbert SAMAMA, vice-président de CAP Atlantique

Titulaires	Suppléants
Michel MEZARD, vice-président de la communauté de communes Estuaire et Sillon	Rémy NICOLEAU, président de la communauté de communes Estuaire et Sillon
Marie-Line BOUSSEAU, vice-présidente de la communauté de communes Sud Estuaire	Roch CHERAUD, vice-président de la communauté de communes Sud Estuaire

➤ **4° collège - au titre des personnalités qualifiées**

- Jean-Michel MARCHAND, administrateur de la Ligue pour la Protection des Oiseaux 44
- Jean-Christophe GAVALLET, président de France Nature Environnement Pays de la Loire
- Philippe ROLLAND, association Bretagne Vivante
- Laurent CASTAING, directeur général des Chantiers de l'Atlantique
- Frédéric ÉTÈVE, directeur territorial Bretagne - Pays de la Loire (SNCF Réseau)
- Lionel MAHE, directeur de la société St-Gildas Transports (Fédération nationale des transporteurs routiers)
- Paul TOURRET, directeur de l'Institut Supérieur d'Economie Maritime (ISEMAR)
- Sébastien TAUTY, animateur de Feedsim Avenir et de Nutrinoë
- *en cours de désignation, un représentant de la région Bretagne*
- *en cours de désignation, un représentant de la région Centre Val de Loire*

RECTORAT REGION ACADEMIQUE DES PAYS DE
LA LOIRE

R52-2025-11-05-00005

Arrêté Rectorat 2025-033 du 5 novembre 2025
portant modification de l'arrêté n°2025/030
d'organisation de l'administration du rectorat de
Nantes et attribution de fonctions pour l'année
scolaire 2025/2026.



**Arrêté SAJ n°2025/033
portant modification de l'arrêté n°2025/030 d'organisation de l'administration du
rectorat de l'académie de Nantes
et attribution de fonctions pour l'année scolaire 2025/2026**

La rectrice de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, chancelière des universités

ARRÊTE

Article 1^{er} - L'administration du rectorat de l'académie de Nantes, outre l'inspection pédagogique régionale et l'inspection de l'éducation nationale, comprend :

LE CABINET DE LA RECTRICE

Le directeur de cabinet
La cheffe de cabinet
Le pôle communication
Le service de défense et de sécurité académique (SDSA)

LE SECRETARIAT GENERAL DE LA REGION ACADEMIQUE ET DE L'ACADEMIE

Le secrétaire général de région académique, secrétaire général d'académie
La secrétaire générale adjointe – directrice des ressources humaines
La secrétaire générale adjointe – directrice de la prospective et des moyens
Le secrétaire général adjoint – directeur de l'organisation générale et de l'enseignement supérieur

La Direction des Examens et Concours (DEC)

DEC 1 – bureau de l'organisation des baccalauréats général et technologique
DEC 2 – bureau des collèges
DEC 3 – bureau des concours de recrutement (tous concours)
DEC 4 – bureau de l'organisation des examens post-baccalauréat
DEC 5 – bureau des sujets d'examens
DEC 6 – bureau de l'organisation des examens professionnels de niveau 4
DEC 7 – bureau de l'organisation des examens professionnels de niveau 3
DEC 8 – bureau du suivi budgétaire et du contrôle de gestion

Le Service des Affaires Juridiques (SAJ)

Conseil aux services déconcentrés et aux chefs d'établissements – Référé, contentieux, formations
Conseil financier, suivi et appui aux EPLE
Référént CADA, déontologie

Le pôle de la protection des données et des systèmes d'information (DSI)

LA DELEGATION REGIONALE ACADEMIQUE A L'INFORMATION ET A L'ORIENTATION (DRAIO)

La Cellule académique à la persévérance scolaire et à l'insertion (CAPSI)

LA DELEGATION REGIONALE ACADEMIQUE A LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE ET CONTINUE (DRAFPIC)

La formation initiale (DRAFPIC FI)
La formation continue et l'apprentissage (DRAFPIC FCA)
La relation éducation – économie (REE)
Le service de gestion du GIP FCIP Expérience et de la DRAFPIC
La mission de contrôle pédagogique de l'apprentissage (MCPA)
Le dispositif académique de validation des acquis (DAVA)
Le centre académique de formation continue (CAFOC)
les Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ)

LA DELEGATION REGIONALE ACADEMIQUE A LA JEUNESSE, A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS (DRAJES)

Le pôle jeunesse, engagement, éducation populaire (PJEEP)
Le pôle sport et activités physiques
Le pôle certifications, formations, professions
La mission vie associative
La mission inspection, contrôle, évaluation

LA DELEGATION REGIONALE ACADEMIQUE A LA RECHERCHE ET A L'INNOVATION (DRARI)

LA DELEGATION A L'ACTION EDUCATIVE ET A LA PEDAGOGIE (DAEP)

La direction de la pédagogie
La fonction de proviseur vie scolaire et la cellule vie scolaire (PVS – CVS)
La délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC)
La cellule académique recherche – développement, de l'innovation et de l'expérimentation (CARDIE)
Le centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV)
La délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (DAREIC)
Le centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (CLEMI)
La délégation régionale académique au numérique éducatif (DRANE)
Les référents académiques harcèlement et santé mentale
Le Pôle santé-social-handicap
Le pôle égalité des chances

LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES (DRH)

La cellule ressources humaines
Le pôle prévention des risques professionnels
La médecine de prévention
Le service social des personnels

La division des personnels enseignants (DIPE)

La cellule relative à l'organisation des CAPA, aux allègements de service, postes adaptés, stagiaires et aux procédures disciplinaires
Chargée de mission pour le suivi individualisé des personnels enseignants
DIPE 1 – bureau de gestion des enseignants des disciplines littéraires, d'histoire géographie, de documentation, des PEGC et des psychologues de l'éducation nationale
DIPE 2 – bureau de gestion des enseignants des disciplines linguistiques et artistiques
DIPE 3 – bureau de gestion des enseignants des disciplines scientifiques
DIPE 4 – bureau de gestion des professeurs de lycée professionnel et des personnels d'éducation
DIPE 5 – bureau du remplacement et de la gestion des enseignants non-titulaires

DIPE 6 – bureau de gestion des enseignants des disciplines tertiaires et technologiques et des professeurs d'éducation physique et sportive
DIPE 7 – bureau de la paye es personnels enseignants titulaires, stagiaires et non-titulaires – contrôle interne comptable

La division de l'enseignement privé (DEP)

DEP 1 – bureau de gestion des maîtres du département de la Vendée, de la coordination paye et du suivi des retraites
DEP 2 – bureau de gestion des maîtres du département du Maine-et-Loire
DEP 3 – bureau de gestion des maîtres du département de la Loire-Atlantique
DEP 4 - bureau de gestion des maîtres du département de la Sarthe, des établissements non-confessionnels, du recrutement et du suivi des suppléants
DEP 5 - bureau de gestion des maîtres du département de la Mayenne et des moyens
Cellule des opérations collectives de gestion RH

La division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement (DIPATE)

Cellule modernisation des processus RH, coordination paye
DIPATE 1 – bureau de gestion des personnels d'encadrement et des personnels administratifs de catégorie A
DIPATE 2 – bureau de gestion des personnels administratifs de catégorie B et C
DIPATE 3 – bureau de gestion des personnels techniques, médico-sociaux, et des personnels techniques et pédagogiques Jeunesse, Engagement et Sport
DIPATE 4 – bureau du remplacement, de la gestion des personnels non titulaires et de la gestion des emplois ATSS

Le service de l'accompagnement éducatif (SAE)

L'École Académique de Formation Continue (EAFC)

EAFC 1 : pôle formation des personnels enseignants et d'éducation
EAFC 2 : pôle administratif et financier
EAFC 3 : pôle formation des personnels ATSS et d'encadrement

La division académique des pensions et des prestations (DAPP)

DAPP 1 – bureau des certificats d'exercice – affiliations rétroactives
DAPP 2 – bureau de gestion des retraites des personnels enseignants du second degré public, d'éducation et d'orientation
DAPP 3 – Bureau de gestion des retraites des personnels ATSS, ITRF, d'inspection et de direction
DAPP 4 – bureau des prestations

LA DIRECTION DE LA PROSPECTIVE ET DES MOYENS (DPM)

La division des moyens (DM)

DM 1 – bureau des moyens des 1^{er} et 2nd degrés publics
DM 2 – bureau des moyens des 1^{er} et 2nd degrés privés sous contrat et hors contrat
DM 3 – bureau du pilotage de la masse salariale, des emplois et de la coordination paye

La division du budget et des finances (DBF)

DBF1 – bureau des dépenses annexes de personnels, crédits pédagogiques et recettes non fiscales (RNF)
DBF2 – bureau de la commande publique – cellule régionale des achats
Cellule d'appui et des opérations budgétaires

Le service de l'évaluation, de la prospective et de la performance (SEPP)

Le pôle qualité des services académiques et des EPLE

LA DIRECTION DE L'ORGANISATION GENERALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (DOGES)

La division de l'enseignement supérieur (DESUP)

Le service des constructions universitaires (SCUS)

La division du fonctionnement du rectorat et des affaires générales (DIFAG)

- Le pôle sécurité
- Le pôle logistique- courrier
- Le pôle accueil – standard
- Le pôle reprographie – éditique
- Le pôle archives
- Le pôle entretien des locaux
- Le pôle espaces verts

La Direction Régionale Académique des Systèmes d'Information (DRASI)

- Le pôle relations à l'utilisateur
- Le pôle assistance applicative
- Le pôle construction des applications et outils académiques
- Le pôle socle applicatif
- Le pôle environnement numérique de l'agent
- Le pôle socle technique
- Les antennes départementales de la DSI

Le service immobilier des bâtiments administratifs académiques (SIBAA)

Article 4 - Les attributions de fonctions à la région académique et au rectorat de l'académie de Nantes sont définies comme suit :

CABINET DU RECTEUR

Directeur du cabinet	Monsieur Jean-Michel MOREAU
Cheffe du cabinet en charge de la communication et des relations extérieures	Madame Estelle HAMM

Service de défense et de sécurité académique	
Directeur du cabinet, chef du service de défense et de sécurité académique	Monsieur Jean-Michel MOREAU
Adjointe Conseillère technique de la Rectrice pour les établissements et la vie scolaire	Madame Karine LE MAIH-CHOMETTON
Adjoint Conseiller académique pour la sécurité	Monsieur Arnaud FELIN

SECRETARIAT GENERAL DE L'ACADEMIE

Secrétaire général de la région académique, Secrétaire général de l'académie	Monsieur Philippe DIAZ
Secrétaire générale adjointe – Directrice des ressources humaines	Madame Christelle DURAND
Secrétaire générale adjointe – Directrice de la prospective et des moyens	Madame Annie FORVEILLE
Secrétaire général adjoint – Directeur de l'organisation générale et de l'enseignement supérieur	Monsieur Yannick JOLLY à compter du 01/11/2025
Chargé de mission modernisation	

Direction des Examens et Concours (DEC)	
Directeur :	Monsieur Jean-Eudes AYMER
Directrice adjointe :	Madame Claire DIAZ
DEC 1 – Bureau de l'organisation des baccalauréats général et technologique • Chef de bureau • Cheffe de bureau adjointe	Madame Benjamin BELLY Madame Vanessa VIDEAU
DEC 2 – Bureau des collèges – Chef de bureau	Monsieur Stéphane ORHAN
DEC 3 – Bureau des concours de recrutement – Cheffe de bureau	Madame Sandrine LERAT
DEC 4 – Bureau de l'organisation des examens post-baccalauréat – Cheffe de bureau	Madame Alexandra BOSSARD
DEC 5 – Bureau des sujets d'examens – Cheffe de bureau	Madame Pascale FOURTEAU
DEC 6 – Bureau de l'organisation des examens professionnels de niveau 4 – Chef de bureau	Monsieur Ronan KEROMNES
DEC 7 – Bureau de l'organisation des examens professionnels de niveau 3 • Cheffe de bureau • Chef de bureau adjoint	Madame Soazic GABORIT Monsieur Thomas MAXO
DEC 8 – Bureau du suivi budgétaire et du contrôle de gestion – Chef de bureau	Monsieur Gilles GUILLEVIC
Service des Affaires Juridiques (SAJ)	
Cheffe de service :	Madame Béatrice PENIN
Adjointe à la cheffe de service :	Madame Sophie LE MAGUERESSE
Conseil juridique et appui aux services et aux EPLE, défense contentieuse, instruction des demandes de protection fonctionnelle.	Madame Béatrice PENIN
Conseil financier, suivi et appui aux EPLE.	Madame Sophie LE MAGUERESSE
Pôle de la protection des données et des systèmes d'information	
Responsable : Sonia MARTIN-ABDOULKARIM	
Responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI).	Madame Sonia MARTIN-ABDOULKARIM
Adjoint à la RSSI Délégué à la protection des données (DPD) des services académiques et du 1 ^{er} degré	Monsieur Dominique FRANÇOIS
Adjointe à la RSSI	Madame Sonia EVANNO

DELEGATION REGIONALE ACADEMIQUE A L'INFORMATION ET A L'ORIENTATION (DRAIO)

Conseillère de la rectrice, déléguée régionale académique, cheffe de service (DRAIO)	Madame Madiha HADI
Adjoint à la DRAIO	Monsieur Alain Littré
Cellule académique à la persévérance scolaire et à l'insertion	
Responsable :	
Adjointe à la CAPSI	Madame Hélène GOURET

DELEGATION REGIONALE ACADEMIQUE A LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE ET CONTINUE (DRAFPIC)

Délégué régional académique	Monsieur Vincent BAEY
Directeur du GIP FCIP Expérience	Monsieur Vincent BAEY
Adjoint au DRAFPIC – Formation initiale	Monsieur Yann KÉRIVEL
Adjoint au DRAFPIC – Formation continue et apprentissage	Monsieur Jean-François DUFAUD
Adjointe au DRAFPIC – Relation éducation- économie	Madame Zahra KHALFI
Adjointe au DRAFPIC – Campus des Métiers et des Qualifications	Madame Aurélie FOUCHER-TAUVRY
Directeur administratif et financier Agent comptable du GIP FCIP Expérience	Monsieur Fabien LE ROY
Coordonnatrice de la mission de contrôle pédagogique de l'apprentissage (MCPA)	Madame Régine LENGRONNE
Responsable du dispositif académique de validation des acquis (DAVA)	Madame Cécile JOUIN
Directeur des études – Centre académique de formation continue (CAFOC)	Monsieur Xavier BLAY

DELEGATION REGIONALE ACADEMIQUE A LA JEUNESSE, A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS (DRAJES)

Conseiller de la rectrice, délégué régional académique	Monsieur Alexandre MAGNANT
Adjoint au DRAJES, responsable de la mission inspection, contrôle, évaluation	Monsieur Fabrice LANDRY
Responsable du pôle certifications, formations, professions	Monsieur Jacky COTINAT
Responsable du pôle jeunesse engagement éducation populaire	Madame Leslie ROUER
Responsable du pôle sport et activités physiques	Madame Élodie PETIT
Responsable de la mission vie associative	Monsieur Samuel RIGAUDEAU

DELEGATION REGIONALE ACADEMIQUE A LA RECHERCHE ET A L'INNOVATION (DRARI)

Délégué régional académique	Monsieur Pierre-Yves MANACH
Délégué régional académique adjoint	Monsieur Nicolas BOYARD

DELEGATION A L'ACTION EDUCATIVE ET A LA PEDAGOGIE (DAEP)

Directrice de la pédagogie	Madame Véronique BLUTEAU-DAVY
Cellule vie scolaire Conseillère technique Établissements et vie scolaire (CT-EVS)	Madame Karine LE MAIH-CHOMETTON
Référents académiques harcèlement et santé mentale	Monsieur Jérémie VEILLON Madame Elsa PENEAU
Déléguée académique à la vie lycéenne et collégienne	Madame Julie VÉQUAUD

Délégué régional académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle	Monsieur Jean-Pierre MARQUET
Conseillère académique recherche-développement, de l'innovation et de l'expérimentation (CARDIE)	Madame Sylvie MARQUER
Conseillère technique, responsable académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV)	Madame Claudie VALMALETTE
Déléguée académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (DAREIC)	Madame Stéphanie MARCOS
Coordinatrice académique du centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI)	Madame Béatrice CLERGEAU Madame Tiphaine CROSSON
Délégué régional académique au numérique éducatif	Monsieur Pierre LEDUCQ
Conseillère numérique 1 ^{er} degré - DRANE adjointe	Madame Nadia GILLARD
Pôle santé-social-handicap	
Médecin conseillère technique de la rectrice	Recrutement en cours
Conseillère technique de service social (CTSS) auprès de la rectrice Adjointe à la conseillère technique de service social (CTSS) auprès de la rectrice	Madame Marie NEGREL Madame Audrey PARENT
Infirmière conseillère technique de la rectrice	Madame Laurence JOUY
Inspecteur conseiller auprès de la rectrice pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap	Monsieur Stéphane BERTROU
Pôle égalité des chances	Madame Linda BLANCHARD-GUIHO

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES (DRH)

Directrice des Ressources Humaines	Madame Christelle DURAND
Adjoint à la DRH	Monsieur Sébastien AUDUREAU

Cellule gestion des ressources humaines	
Conseillères en évolution professionnelle	Madame Elisabeth DUPARC
	Madame Florence LAINE
	Madame Audrey SAMSON
	Madame Bettina SEITE
	Madame Virginie FOUGERAY
	Madame Carine CHARRONNEAU
Correspondante handicap académique des personnels	Madame Sophie DELLIEUX
Chargées de mission – Cellule mobilité recrutement	Madame Loubna DANIEL Madame Chantal JOUVE

Médecine de prévention	
Médecin de prévention pour la Loire-	Madame Sophie DRUKKER

Atlantique	
Médecin de prévention pour la Vendée	Madame Sophie DRUKKER -
Médecin de prévention pour le Maine-et-Loire et la Mayenne	Madame Iris MORY
Médecin de prévention pour la Sarthe	Madame Nicole CAZENAVE

Pôle prévention des risques professionnels	
Inspectrice santé et sécurité au travail (ISST)	Madame Isabelle HUHARDEAUX
Conseillère de prévention académique	Madame Marion TIRONNEAU
Service social des personnels	
Conseillère Technique de Service Social (CTSS) auprès de la rectrice	Madame Marie NEGREL
Adjointe à la Conseillère Technique de Service Social (CTSS) auprès de la rectrice	Madame Audrey PARENT
Psychologue, chargé de mission en santé du travail	Monsieur Tristan LAMBERT
Chargée de mission égalité professionnelle – Qualité de vie au travail (QVT)	Madame Alizé JURET

Division des personnels enseignants (DIPE)	
Cheffe de division : en cours de recrutement	
Adjointes	
<ul style="list-style-type: none"> • Madame Nathalie DELACOUR • Madame Christine COSSON 	
DIPE 1 – Bureau de gestion des enseignants des disciplines littéraires d'histoire géographie, de documentation, des PEGC et des psychologues de l'éducation nationale – Cheffe de bureau	Madame Nathalie LETEURTRE
DIPE 2 – Bureau de gestion des enseignants des disciplines linguistiques et artistiques – Cheffe de bureau	Madame Anne BARRÉRIE
DIPE 3 – Bureau de gestion des enseignants des disciplines scientifiques – Cheffe de bureau	Madame Marie MONITION
DIPE 4 – Bureau de gestion des professeurs de lycées professionnels et des CPE– Cheffe de bureau	Madame Emmanuelle FERRÉ
DIPE 5 – Bureau du remplacement et de la gestion des enseignants non titulaires – Cheffe de bureau	Madame Christine GUIGNARD
DIPE 6 – Bureau de gestion des enseignants des disciplines tertiaires et technologiques et des professeurs d'éducation physique et sportive – Chef de bureau	Monsieur Mathias PINÇON
DIPE 7 – Bureau de la paye des personnels CPE, PSYEN titulaires, stagiaires et non titulaires – Cheffe de bureau	Madame Delphine LEYMARIE-MINAUD
Chargée de mission pour le suivi individualisé des personnels enseignants	Madame Sandrine BOLEDA

Division de l'enseignement privé (DEP) Chef de division : Madame Corinne LAMBERT Adjoint : en cours de recrutement	
DEP 1 – Bureau de la gestion des maîtres du département de la Vendée, de la coordination paye et du suivi des retraites - Chef de bureau	Monsieur Maxime PRIOU jusqu'au 16/11/2025
DEP 2 – Bureau de la gestion des maîtres du département du Maine-et-Loire – Chef de bureau	Monsieur Thierry DEFORGE
DEP 3 – Bureau de la gestion des maîtres du département de la Loire-Atlantique – Chef de bureau	Monsieur Vincent ARMANINI
DEP 4 – Bureau de gestion du département de la Sarthe, des établissements non confessionnels, du recrutement et du suivi des suppléants– Cheffe de bureau	Madame Camille MASCLE
DEP 5 – Bureau de la gestion des maîtres du département de la Mayenne, et des moyens – Cheffe de bureau	En cours de recrutement
Cellule des opérations collectives de gestion RH - Responsable	Madame Sophie DANET

Division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement (DIPATE) Chef de division : Madame Laurence INISAN Adjointe : Madame Marie GUIBERT	
Chargée de la modernisation des processus RH, coordonnateur paye	Madame Marie-Geneviève BLANCHARD
DIPATE 1 – Bureau de gestion des personnels d'encadrement et des personnels administratifs de catégorie A – Cheffe de bureau	Madame Martine BLANCHET
DIPATE 1 : Bureau de gestion des personnels d'encadrement et des personnels administratifs de catégorie A – Adjointe à la Cheffe de bureau	Madame Aurore JEAN-BAPTISTE
DIPATE 2 – Bureau de gestion des personnels administratifs de catégorie B et C – Chef de bureau	Monsieur Maxime PRIOU A compter du 17/11/2025
DIPATE 3 – Bureau de gestion des personnels techniques, médico-sociaux et des personnels techniques et pédagogiques Jeunesse, Engagement et Sport – Cheffe de bureau	Madame Christelle VERGER
DIPATE 4 – Bureau du remplacement, de la gestion des personnels non titulaires et de la gestion des emplois ATSS – Cheffe de bureau	Madame Cécile GARDAHAUT
DIPATE 4 – Bureau du remplacement, de la gestion des personnels non titulaires et de la gestion des emplois ATSS – Adjointe à la cheffe de bureau	Madame Mylène ZEMIROU

Service de l'accompagnement éducatif (SAE) Chef de service : Monsieur Julien PUÉ	
Gestion des AESH	
Coordination et pilotage académique de la gestion des AESH	
Gestion des AED en CDI	

École académique de la formation continue (EAFC) Directrice : Madame Cécile BETERMIN	
EAFC 1 – Pôle formation des personnels enseignants et d'éducation	Madame Alexandra GERARD
EAFC 2 – Pôle administratif et financier	Monsieur Vincent HAVERLANT
EAFC 3 – Pôle formation des personnels ATSS et d'encadrement	Madame Floriane BRAY-MERCIER

Division académique des pensions et des prestations (DAPP) Cheffe de division : Madame Murielle CHANTREAU	
DAPP 1 – Bureau des certificats d'exercice et affiliations rétroactives	Madame Murielle CHANTREAU
DAPP 2 – Bureau de gestion des retraites des personnels enseignants du second degré public, d'éducation et d'orientation	Madame Anne-Charlotte LEBRETON
DAPP 3 – Bureau de gestion des retraites des personnels ATSS, ITRF, d'inspection et de direction	Madame Murielle CHANTREAU
DAPP 4 – Bureau des prestations	Madame Solenne PINON

DIRECTION DE LA PROSPECTIVE ET DES MOYENS (DPM)

Madame Annie FORVEILLE, secrétaire générale adjointe
Directrice de la prospective et des moyens

Division des moyens (DM) Chef de division : Monsieur Sébastien LORET	
DM 1 – Bureau des moyens 1 ^{er} et 2 nd degrés publics – Cheffe de bureau	Madame Valérie BARON
DM 2 – bureau des moyens des 1 ^{er} et 2 nd degrés privés sous contrat et hors contrat – Cheffe de bureau	Madame Julie NICOLAZO-PERAIN
DM 3 – bureau du pilotage de la masse salariale, des emplois et de la coordination paye – Cheffe de bureau	Madame Émilie MAXO

Division du budget et des finances (DBF) Cheffe de division : Madame Rachelle MEGUEOK	
DBF 1 – bureau des dépenses annexes de personnels, des titres de perception, et crédits pédagogiques établissements – Cheffe de bureau	Madame Héloïse BELMONTE
DBF 2 – Cellule régionale des achats, bureau de la commande publique - Chef de bureau	Monsieur Rémy THÉOPHANE-ATIENZA
Cellule d'appui et des opérations budgétaires	

Service de l'évaluation, de la prospective et de la performance (SEPP)
Chef de service : Monsieur Cyril HERVY
 Adjointe : Madame Claire ROPERS

Pôle qualité des services académiques et des EPLE

Référente CIC académique et EPLE : Madame Emmanuelle LARDENNOIS

DIRECTION DE L'ORGANISATION GENERALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (DOGES)

Monsieur Yannick JOLLY, secrétaire général adjoint
 Directeur de l'organisation générale et de l'enseignement supérieur à compter du 1^{er} novembre 2025.

Division du fonctionnement du rectorat et des affaires générales (DIFAG)

Chef de division : Monsieur Pierre-Yves MORVAN

Adjoint : Monsieur Gwenaël WEIL

Pôle Logistique – Courrier – Responsable de pôle	Monsieur Nicolas BELLOTTI
Pôle Accueil - Standard	Madame Lucie SEBILLET
Pôle Reprographie - Éditique	Monsieur Anthony CHEMINANT
Pôle Sécurité – Responsable de pôle, coordinateur sécurité	En attente de recrutement
Pôle Entretien des locaux Responsable de pôle Houssinière Responsable de pôle Margueritte	Madame Karine GLET Monsieur Benoît GUENEGUAN
Pôle Archives	
Pôle Espaces verts	

Direction régionale académique des systèmes d'information (DRASI)

Directrice : Madame Sonia MARTIN-ABDOULKARIM

Adjoint à la directrice en charge des finances et du portefeuille projet : Monsieur Nicolas GARREC

Adjointe à la directrice en charge de l'assistance et du socle applicatif : Madame Jeannine MAINGUY

Pôle relations à l'utilisateur	Monsieur Bruno BOUTREUX
Pôle assistance applicative	Monsieur Philippe MARCON
Pôle construction des applications et outils académiques • Chef de pôle • Adjoint au chef de pôle	Monsieur Yann AUTRET Monsieur Maxime BERNARD
Pôle socle applicatif • Cheffe de pôle • Adjoint à la cheffe de pôle	Madame Alexandra LEGEAY Monsieur Sacha LE LAY
Pôle environnement numérique de l'agent	Madame Francine CHASSERIAU
Pôle socle technique • Chef de pôle • Adjoint au chef de pôle	Monsieur Hervé SOURISSEAU Monsieur Guillaume PITARD
Mission nationale messagerie	Monsieur Arnaud DELPORTE
Antennes départementales de la DSI :	
Antenne départementale de la DSI de Loire-Atlantique	Monsieur Johan LE HELLOCO

Antenne départementale de la DSI de Maine-et-Loire	Monsieur Marc BRILLOUET
Antenne départementale de la DSI de Mayenne	Monsieur Guillaume BOURRIEU
Antenne départementale de la DSI de Sarthe	Monsieur Frédéric SILECI
Antenne départementale de la DSI de Vendée	Monsieur Bruno BAUDET
Pôle de la protection des données et des systèmes d'information	
Responsable : Sonia MARTIN-ABDOULKARIM	
Responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI).	Madame Sonia MARTIN-ABDOULKARIM
Adjoint au RSSI Délégué à la protection des données (DPD) des services académiques et du 1 ^{er} degré	Monsieur Dominique FRANÇOIS
Adjointe au RSSI	Madame Sonia EVANNO

Division de l'enseignement supérieur (DESUP)
Cheffe de division : Madame Perle ROCHETTE
 Adjoint : Monsieur Vincent GALLAIS

Service des constructions universitaires (SCUS)
Chef de service : Monsieur Gilles BLANCHARD
 Adjointe : Madame Fleurine MAISSANT

Service immobilier des bâtiments administratifs académiques (SIBAA)
Chef de service : Monsieur Vincent RACOUPEAU
 SIBAA1 : Bureau des opérations immobilières
 SIBAA2 : Bureau de la maintenance immobilière

Article 5 - Le secrétaire général de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes est chargé de l'application du présent arrêté, qui fera l'objet d'une publication en ligne.

À Nantes, le 5 novembre 2025

La Rectrice de la région académique Pays de la Loire,
 Rectrice de l'académie de Nantes,
 Chancelière des Universités


 Katia BÉGUIN

RECTORAT REGION ACADEMIQUE DES PAYS DE
LA LOIRE

R52-2025-11-05-00006

Arrêté Rectorat 2025-34 du 5 novembre 2025 portant modification de l'arrêté 2025-31 relatif à la délégation de signature de Madame la rectrice de la région académique Pays de la Loire, rectrice de l'académie de Nantes, chancelière des Universités, au secrétaire général de la région académique Pays de la Loire, secrétaire général de l'académie de Nantes et à certains agents du rectorat dans le domaine administratif



**RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté SAJ n° 2025/34 portant modification de l'arrêté SAJ n°2025/31 relatif à la délégation de signature au secrétaire général de la région académique Pays de la Loire, secrétaire général de l'académie de Nantes et à certains agents du Rectorat

La rectrice de la région académique Pays de la Loire, rectrice de l'académie de Nantes, chancelière des universités

- VU le code de l'éducation, et notamment ses articles R222-16 et suivants, R 222-19 et suivants, R 911-82 et suivants, D222-20, D222-27 et D222-35;
- VU le code général de la fonction publique
- VU le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions applicables aux agents non titulaires de l'Etat ;
- VU le décret 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- VU le décret n°2020-1543 du 9 décembre 2020 relatif aux services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;
- VU le décret n°2020-1555 du 9 décembre 2020 relatif aux délégations régionales académiques à la recherche et à l'innovation, et notamment l'article 10 ;
- VU l'arrêté du 23 septembre 1992 portant délégation permanente de pouvoirs aux recteurs d'académie pour prononcer les décisions relatives à la gestion des élèves professeurs des écoles et des professeurs des écoles stagiaires ;
- VU l'arrêté du 14 mai 1997 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels d'encadrement ;
- VU l'arrêté du 13 décembre 2001, modifié, portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur aux recteurs d'académie pour certaines opérations de gestion concernant le corps des adjoints techniques de recherche et de formation ;
- VU l'arrêté du 13 décembre 2001, modifié, portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion des ingénieurs et des personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale affectés dans les services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale et au sein de certains établissements publics et institutions relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la jeunesse et des sports ;
- VU l'arrêté du 11 septembre 2003, modifié, portant délégation de pouvoirs aux recteurs d'académie et aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, en matière de recrutement et de gestion de certains agents non titulaires des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministère chargé de l'éducation nationale,
- VU l'arrêté du 9 août 2004, modifié, portant délégation de pouvoir du ministre chargé de l'éducation aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré ;
- VU l'arrêté du 5 octobre 2005, modifié, portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés du Ministère de l'éducation nationale ;
- VU l'arrêté rectoral n°SG/2022/019 du 20 juillet 2022 portant organisation de la région académique ;

- VU l'arrêté SAJ n°2025/33 du 5 novembre 2025 portant organisation de l'administration du rectorat de l'académie de Nantes et attribution de fonctions pour l'année scolaire 2025-2026 ;
- VU le décret du Président de la République du 13 juillet 2022 nommant Madame Katia BÉGUIN en qualité de rectrice de la région académique Pays de la Loire, rectrice de l'académie de Nantes, chancelière des universités ;
- VU l'arrêté du 15 novembre 2019 portant nomination de Madame Annie FORVEILLE dans l'emploi d'adjointe au secrétaire général d'académie, directrice de la prospective et des moyens d'enseignements ;
- VU l'arrêté du 14 octobre 2022 portant nomination de Monsieur Philippe DIAZ dans l'emploi de secrétaire général de la région académique Pays de la Loire, secrétaire général de l'académie de Nantes ;
- VU l'arrêté du 11 mars 2024 portant nomination de Monsieur Jean-Michel MOREAU dans l'emploi de directeur de cabinet de la rectrice de la région académique Pays de la Loire, rectrice de l'académie de Nantes, chancelière des universités ; chef du service de défense et de sécurité académique.
- VU l'arrêté du 15 septembre 2025 portant nomination de Madame Christelle DURAND dans l'emploi d'adjointe au secrétaire général d'académie, directrice des ressources humaines ;
- VU l'arrêté du 17 octobre 2025 portant nomination de Monsieur Yannick JOLLY dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie, directeur de l'organisation générale et de l'enseignement supérieur à compter du 1^{er} novembre 2025 ;

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à **Monsieur Philippe DIAZ**, secrétaire général de la région académique Pays de la Loire, secrétaire général de l'académie de Nantes, à l'effet de signer tous actes et décisions mentionnés dans les textes susvisés.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Philippe DIAZ**, la délégation de signature est donnée à :

Madame Christelle DURAND, adjointe au secrétaire général, directrice des ressources humaines.

Madame Annie FORVEILLE, adjointe au secrétaire général, directrice de la prospective et des moyens.

Monsieur Yannick JOLLY, adjoint au secrétaire général d'académie, directeur de l'organisation générale et de l'enseignement supérieur à compter du 1^{er} novembre 2025 ;

Monsieur Jean-Michel MOREAU, directeur de cabinet de la rectrice de la région académique Pays de la Loire, rectrice de l'académie de Nantes, chancelières des universités ; chef du service de défense et de sécurité académique.

Article 3 : Délégation de signature permanente est confiée à **Madame Christelle DURAND**, adjointe au secrétaire général, directrice des ressources humaines, à **Madame Annie FORVEILLE**, adjointe au secrétaire général, directrice de la prospective et des moyens, à **Monsieur Yannick JOLLY** adjoint au secrétaire général d'académie, directeur de l'organisation générale et de l'enseignement supérieur à compter du 1^{er} novembre 2025.

Article 4 : Dans les domaines relatifs aux textes visés dans le présent arrêté, délégation de signature est donnée aux délégués régionaux académiques et chefs de division du rectorat de Nantes dont les noms suivent, dans la limite de leurs attributions et compétences :

Monsieur Jean-Michel MOREAU

Directeur de cabinet de la rectrice académique Pays de la Loire, rectrice de l'académie de Nantes, chancelière des universités, chef du service de Défense et de sécurité académique.

Monsieur Jean-Eudes AYMER,

Directeur des examens et concours

Madame Claire DIAZ,

Directrice adjointe des examens et concours

Madame Sonia MARTIN-ABDOULKARIM,

Directrice des systèmes d'information

Madame Madiha HADI,
Déléguée régionale académique à l'information et à l'orientation

Monsieur Vincent BAEY,
Délégué régional académique à la formation professionnelle initiale et continue

Monsieur Alexandre MAGNANT,
Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Monsieur Fabrice LANDRY,
Adjoint au délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Monsieur Jacky COTINAT,
Responsable du pôle Certifications, Formations, Professions

Madame Leslie ROUER,
Responsable du pôle jeunesse, engagement et éducation populaire

Madame Elodie PETIT,
Responsable du pôle activités physiques

Monsieur Samuel RIGAUDEAU,
Responsable de la mission Vie associative

Monsieur Pierre-Yves MANACH,
Délégué régional académique à la recherche et à l'innovation

Madame Karine LE MAIH-CHOMETTON,
Conseillère technique de la rectrice pour les établissements et la vie scolaire

Monsieur Pierre LEDUCQ,
Délégué régional académique au numérique éducatif

En cours de recrutement
Chef de la division des personnels enseignants

Madame Corinne LAMBERT,
Cheffe de la division de l'enseignement privé

Madame Laurence INISAN,
Cheffe de la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement des établissements publics

Monsieur Julien PUÉ,
Chef du service de l'accompagnement éducatif

Madame Cécile BÉTERMIN,
Directrice de l'école académique de la formation continue

Madame Murielle CHANTREAU,
Cheffe de la division académique des pensions et prestations

Madame Rachelle MEGUEOK,
Cheffe de la division du budget et des finances

Monsieur Pierre-Yves MORVAN,
Chef de la division du fonctionnement et des affaires générales

Madame Perle ROCHETTE
Cheffe de la division de l'enseignement supérieur

Article 5 : Le secrétaire général de la région académique Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Pays de la Loire.

Nantes, le 5 novembre 2025

La rectrice de la région académique Pays de la Loire
Rectrice de l'académie de Nantes
Chancelière des universités

Katia BÉGUIN



RECTORAT REGION ACADEMIQUE DES PAYS DE
LA LOIRE

R52-2025-11-05-00007

Arrêté rectorat 2025-36 du 5 novembre 2025 portant modification de l'arrêté 2025-32 relatif à la délégation de signature de Madame la rectrice de la région académique Pays de la Loire, rectrice de l'académie de Nantes, chancelière des Universités, au secrétaire général de la région académique Pays de la Loire, secrétaire général de l'académie de Nantes et à certains agents du rectorat, dans le domaine financier.



**Arrêté SAJ n°2025/36 portant délégation de signature au secrétaire général et à certains agents
du Rectorat de Nantes dans le domaine financier**

**La rectrice de la région académique Pays de la Loire, rectrice de l'académie de Nantes, chancelière
des universités**

- VU le code de l'éducation et notamment ses articles R222-19, R222-25, R222-36-2, R911-82 et suivants, D222-20, D222-27 et D222-35, R442-9;
- VU le code de la commande publique ;
- VU le décret n°90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France, lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'Etat, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;
- VU l'arrêté rectoral SG/2022/19 du 20 juillet 2022 portant organisation de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes ;
- VU l'arrêté rectoral SAJ n°2025/33 du 5 novembre 2025 portant organisation de l'administration du rectorat de l'académie de Nantes et attribution de fonctions pour l'année scolaire 2025-2026 ;
- VU le décret du Président de la République en date du 11 janvier 2023 nommant Monsieur Fabrice RIGOLET-ROZE en qualité de préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret du Président de la République en date du 13 juillet 2022 nommant Madame Katia BÉGUIN en qualité de rectrice de la région académique Pays de la Loire, rectrice de l'académie de Nantes, chancelière des universités ;
- VU l'arrêté du 14 octobre 2022 portant nomination de Monsieur Philippe DIAZ dans l'emploi de secrétaire général de la région académique Pays de la Loire, secrétaire général de l'académie de Nantes ;
- VU l'arrêté du 15 septembre 2025 portant nomination de Madame Christelle DURAND dans l'emploi d'adjointe au secrétaire général d'académie, directrice des ressources humaines ;
- VU l'arrêté du 15 novembre 2019 portant nomination de Madame Annie FORVEILLE dans l'emploi d'adjointe au secrétaire général d'académie, directrice de la prospective et des moyens d'enseignement ;
- VU l'arrêté du 17 octobre 2025 portant nomination de Monsieur Yannick JOLLY dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie, directeur de l'organisation générale et de l'enseignement supérieur à compter du 1^{er} novembre 2025 ;
- VU l'arrêté n°2023/SGAR/RECTORAT/127 du préfet de la région Pays de la Loire, portant délégation de signature à Madame Katia BÉGUIN, rectrice de la région académique Pays de la Loire, rectrice de l'académie de Nantes, chancelière des universités, et autorisant la subdélégation ;

ARRÊTE

Article 1 : Par application des dispositions prévues à n°2023/SGAR/RECTORAT/127 du préfet de la région Pays de la Loire subdélégation de signature est donnée aux fonctionnaires ci-après mentionnés, à l'effet de signer tout document à portée financière, y compris les pièces justificatives se rapportant à la gestion des opérations relatives aux traitements, salaires et accessoires des personnels non-titulaires, titulaires et stagiaires en fonction dans l'académie et du compte épargne temps des mêmes agents dans les limites de leurs attributions :

Secrétariat général

Monsieur Philippe DIAZ,
Secrétaire général de la région académique pays de la Loire Secrétaire général
de l'académie de Nantes

Madame Christelle DURAND,
Secrétaire générale adjointe de l'académie de Nantes
Directrice des ressources humaines

Madame Annie FORVEILLE,
Secrétaire générale adjointe de l'académie de Nantes
Directrice de la prospective et des moyens

Monsieur Yannick JOLLY,
Secrétaire général adjoint de l'académie de Nantes
Directeur de l'organisation générale et de l'enseignement supérieur à compter du 1^{er} novembre
2025

Monsieur Sébastien AUDUREAU,
Adjoint au secrétaire général adjoint de l'académie de Nantes, directeur des ressources humaines

et dans la limite de leurs attributions :

Direction des examens et concours (DEC)

Monsieur Jean-Eudes AYMER,
Directeur des examens et concours

Madame Claire DIAZ,
Directrice adjointe des examens et concours

Monsieur Benjamin BELLY,
Chef de bureau à la direction des examens et concours (DEC 1)

Madame Vanessa VIDEAU,
Cheffe de bureau adjointe (DEC 1)

Monsieur Stéphane ORHAN,
Chef de bureau à la direction des examens et concours (DEC 2)

Madame Sandrine LERAT,
Cheffe de bureau à la direction des examens et concours (DEC 3)

Madame Alexandra BOSSARD,
Cheffe de bureau à la direction des examens et concours (DEC 4)

Madame Pascale FOURTEAU,
Cheffe de bureau à la direction des examens et concours (DEC 5)

Monsieur Ronan KEROMNES
Chef de bureau à la direction des examens et concours (DEC 6)

Madame Soazic GABORIT,
Cheffe de bureau à la direction des examens et concours (DEC 7)

Monsieur Thomas MAXO
Chef de bureau adjoint (DEC 7)

Monsieur Gilles GUILLEVIC,
Chef de bureau à la direction des examens et concours (DEC 8)

Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)

Monsieur Alexandre MAGNANT,
Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Monsieur Fabrice LANDRY,
Adjoint au délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Monsieur Jacky COTINAT,
Responsable du pôle CFP (Certifications, Formations, Professions)

Madame Leslie ROUER,
Responsable du pôle Jeunesse, Engagement, Éducation populaire

Madame Élodie PETIT
Responsable du pôle activités physiques

Monsieur Samuel RIGAUDEAU,
Responsable de la mission vie associative

Délégation régionale académique à la recherche et l'innovation (DRARI)

Monsieur Pierre-Yves MANACH,
Délégué régional académique à la recherche et l'innovation

Division des personnels enseignants (DIPE)

En cours de recrutement
Chef de la division des personnels enseignants

Madame Nathalie DELACOUR,
Adjointe à la cheffe de la division des personnels enseignants

Madame Christine COSSON,
Adjointe à la cheffe de la division des personnels enseignants

Madame Nathalie LETEURTRE,
Cheffe de bureau à la division des personnels enseignants (DIPE 1)

Madame Anne BARRERIE,
Cheffe de bureau à la division des personnels enseignants (DIPE 2)

Madame Marie MONITION,
Cheffe de bureau à la division des personnels enseignants (DIPE 3)

Madame Emmanuelle FERRE
Cheffe de bureau à la division des personnels enseignants (DIPE 4)

Madame Christine GUIGNARD,
Cheffe de bureau à la division des personnels enseignants (DIPE 5)

Monsieur Mathias PINÇON,
Chef de bureau à la division des personnels enseignants (DIPE 6)

Madame Delphine LEYMARIE-MINAUD,
Cheffe de bureau à la division des personnels enseignants (DIPE 7)

Division de l'enseignement privé (DEP)

Madame Corinne LAMBERT,
Cheffe de la division de l'enseignement privé

En cours de recrutement
Adjoint à la cheffe de la division de l'enseignement privé
Chef de bureau à la division de l'enseignement privé (DEP 5)

Monsieur Maxime PRIOU,
Chef de bureau à la division de l'enseignement privé (DEP 1) jusqu'au 16 novembre 2025

Monsieur Thierry DEFORGE,
Chef de bureau à la division de l'enseignement privé (DEP 2)

Monsieur Vincent ARMANINI,
Chef de bureau à la division de l'enseignement privé (DEP 3)

Madame Camille MASCLE,
Cheffe de bureau à la division de l'enseignement privé (DEP 4)

Division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement (DIPATE)

Madame Laurence INISAN
Cheffe de la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement

Madame Marie GUIBERT
Adjointe à la cheffe de la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement

Madame Martine BLANCHET,
Cheffe de bureau à la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement (DIPATE 1)

Madame Aurore JEAN-BAPTISTE ,
Adjointe à la cheffe de bureau de la DIPATE 1

Monsieur Maxime PRIOU à compter du 17 novembre 2025
Chef de bureau à la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement (DIPATE 2)

Madame Christelle VERGER,
Cheffe de bureau à la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement (DIPATE 3)

Madame Cécile GARDAHAUT,
Cheffe de bureau à la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement (DIPATE 4)

Madame Mylène ZEMIROU,
Adjointe à la cheffe de bureau de la DIPATE 4

Madame Marie-Geneviève BLANCHARD
Chargée de la modernisation des processus RH, coordonnatrice paye

Service de l'accompagnement éducatif (SAE)

Monsieur Julien PUÉ,
Chef du service de l'accompagnement éducatif

Service interdépartemental de gestion des enseignants des écoles publiques (SIDEEP)

Monsieur Jean-Denis PALU-LABOUREU,
Chef du service du SIDEEP

Service académique de gestion des personnels du privé du premier degré (SAGEPP)

Monsieur PIERRE MÉRIAUD,
Chef du SAGEPP

École académique de la formation continue (EAFC)

Madame Cécile BÉTERMIN,
Directrice de l'EAFC

Madame Alexandra GERARD,
Cheffe du pôle formation des personnels enseignants et d'éducation

Monsieur Vincent HAVERLANT,
Chef du pôle administratif et financier

Madame Floriane BRAY-MERCIER,
Cheffe du pôle formation des personnels ATSS et d'encadrement

Division académique des pensions et prestations (DAPP)

Madame Murielle CHANTREAU,
Cheffe de la division académique des pensions et prestations

Madame Anne-Charlotte LEBRETON,
Cheffe de bureau à la division académique des pensions et prestations

Madame Solenne PINON,
Cheffe de bureau à la division académique des pensions et prestations

Direction de la prospective et des moyens (DPM)

Monsieur Sébastien LORET
Chef de la division des moyens

Madame Valérie BARON,
Cheffe de bureau à la direction de la prospective et des moyens

Madame Julie NICOLAZO-PERAIN,
Cheffe de bureau à la direction de la prospective et des moyens

Madame Emilie MAXO
Cheffe de bureau à la direction de la prospective et des moyens

Division du budget et des finances (DBF)

Madame Rachelle MÉGUÉOK,
Cheffe de la division du budget et des finances

Madame Heloïse BELMONTE
Cheffe de bureau à la division du budget et des finances

Monsieur Rémy THÉOPHANE-ATIENZA,
Chef de bureau à la division du budget et des finances

Service des constructions universitaires (SCUS)

Monsieur Gilles BLANCHARD,
Chef du service des constructions universitaires et scolaires

Madame Fleurine MAISSANT,
Adjointe au chef du services des constructions universitaires et scolaires

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux fonctionnaires ci-après mentionnés à l'effet de valider les engagements juridiques, les demandes de paiement et les recettes dans CHORUS :

Division du budget et des finances (DBF)

Madame Rachelle MEGUEOK,
Cheffe de la division du budget et des finances

Madame Heloïse BELMONTE
Cheffe de bureau à la division du budget et des finances (DBF 1)

Monsieur Rémy THÉOPHANE-ATIENZA,
Chef de bureau à la division du budget et des finances (DBF 2)

Madame Hélène ALLAIN,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Monsieur Xavier BAGLIN,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Madame Françoise BELLANGER,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Madame Céline BLANCHARD,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Monsieur Cédric CASSOU,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Madame Émilie COURROUSSE,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Monsieur Anthony D'HERVEZ,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Madame Céline MENET,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Madame Eva MEYER-BAUDRY,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Monsieur Thomas PRONO,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Madame Marie RINQUIN.
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Monsieur Franck JOUSSEAUME,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

ainsi que de certifier le service fait dans CHORUS :

Madame Rachelle MEGUEOK,
Cheffe de la division du budget et des finances

Madame Héloïse BELMONTE,
Cheffe de bureau à la division du budget et des finances (DBF 1)

Monsieur Rémy THÉOPHANE-ATIENZA,
Chef de bureau à la division du budget et des finances (DBF 2)

Madame Hélène ALLAIN,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Monsieur Xavier BAGLIN,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Madame Françoise BELLANGER,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Madame Céline BLANCHARD,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Monsieur Cédric CASSOU,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Monsieur Anthony D'HERVEZ,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Monsieur Nathan CHARRIER,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Madame Claire HERVOUET,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Monsieur Franck JOUSSEAUME,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Madame Mauricette LANDAIS,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Madame Céline MENET,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Monsieur Thomas PRONO,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Madame Eva MEYER-BAUDRY,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Madame Marie BRICARD
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Madame Delphine RORTEAU,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Article 3 : Subdélégation de signature est accordée aux fonctionnaires désignés ci-après sur les BOP 163, 219 à l'effet de valider dans l'application CHORUS Formulaire, les transactions de dépenses et de recettes, de subdéléguer les crédits d'engagement et de paiement dans le domaine de compétence de la DRAJES, d'effectuer des validations comptables (après accord de leur supérieur hiérarchique pour les agents de la DRAJES) et la constatation du service fait dans CHORUS :

Division du budget et des finances (DBF) :

Madame Rachelle MEGUEOK,
Cheffe de la division du budget et des finances

Monsieur Rémy THÉOPHANE-ATIENZA,
Chef de bureau à la division du budget et des finances

Monsieur Xavier BAGLIN
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Madame Françoise BELLANGER,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Monsieur Anthony D'HERVEZ
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)

Monsieur Alexandre MAGNANT,
Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Madame Pascale MÉTIVET,
Madame Pauline RIGAULT
Madame Coralie MESLET
Madame Martine CHAMBRAGNE,
Madame Bénédicte JOURNEE
Madame Marine SALHI,
Madame Anne-Chantal BONNET
Monsieur François LE REST

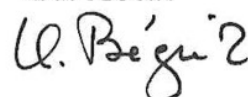
Article 4 : Les subdélégations ainsi accordées seront adressées au Préfet de la région Pays de la Loire.

Article 5 : Le secrétaire général de la région académique Pays de la Loire, secrétaire général de l'académie de Nantes, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 5 novembre 2025

La rectrice de la région académique Pays de la Loire, rectrice de
l'académie de Nantes, chancelière des universités

Katia BÉGUIN



RECTORAT REGION ACADEMIQUE DES PAYS DE
LA LOIRE

R52-2025-11-05-00008

Arrêté Rectorat 2025-39 du 05 novembre 2025 portant délégation de signature de Madame la rectrice de la région académique Pays de la Loire, rectrice de l'académie de Nantes, chancelière des Universités au directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique et à certains agents de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique dans le domaine financier

Arrêté SAJ n°2025/39 portant délégation de signature au directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique et à certains agents de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique dans le domaine financier

La rectrice de la région académique Pays de la Loire, rectrice de l'académie de Nantes, chancelière des universités

- VU le code de l'éducation notamment ses articles R.222-7, R.220-20, R.442-9
- VU le code de la commande publique ;
- VU la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics et aux décisions prises par l'Etat en matière de prescription quadriennale
- VU le décret n°99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'Etat en matière de prescription quadriennale ;
- VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
- VU l'arrêté SAJ n°2025/33 du 5 novembre 2025 portant organisation de l'administration du rectorat de l'académie de Nantes et attribution de fonctions pour l'année scolaire 2025-2026 ;
- VU le décret du Président de la République en date du 11 janvier 2023 nommant Monsieur Fabrice RIGOLET-ROZE en qualité de préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret du Président de la République en date du 13 juillet 2022 nommant Madame Katia BÉGUIN en qualité de rectrice de la région académique Pays de la Loire, rectrice de l'académie de Nantes, chancelière des universités ;
- VU l'arrêté du 14 octobre 2022 portant nomination de Monsieur Philippe DIAZ dans l'emploi de secrétaire général de la région académique Pays de la Loire, secrétaire général de l'académie de Nantes ;
- VU le décret du Président de la république en date du 2 novembre 2024 portant nomination de Monsieur Gilles NEUVIALE en qualité de directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique à compter du 4 novembre 2024 ;
- VU le décret du Président de la République en date du 28 septembre 2023 portant nomination de Monsieur Cédric MICHEL en qualité de directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique à compter du 1^{er} octobre 2023 ;
- VU le décret du Président de la République en date du 6 juin 2025 portant nomination de Madame Anne PARILLAUD en qualité de directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique à compter du 10 juin 2025 ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 31 octobre 2025 portant nomination de Madame Frédérique SIMON en qualité de secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique à compter du 3 novembre 2025 ;
- VU l'arrêté n°2023/SGAR/RECTORAT/127 du préfet de la région Pays de la Loire, portant délégation de signature à Madame Katia BÉGUIN, rectrice de la région académique Pays de la Loire, rectrice de l'académie de Nantes, chancelière des universités, et autorisant la subdélégation ;

ARRETE

Article 1 : En application de l'article 9 de l'arrêté n°2023/SGAR/Rectorat/127 susvisé, subdélégation de signature est donnée aux fonctionnaires ci-après mentionnés à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, pour l'ensemble de l'académie, les actes relatifs à la mise en paiement des factures liées aux prestations collectives et individuelles d'action sociale et aux aménagements de poste de travail des agents en situation de handicap :



Monsieur NEUVIALE Gilles

Directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique

Monsieur MICHEL Cédric,

Directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique

Madame PARILLAUD Anne,

Directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique

Madame MOULART Séréna,

Adjointe- IEN-A au directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique

Madame SIMON Frédérique,

Secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique

Madame TEKPAH Zita,

Cheffe du pôle 1^{er} degré

Madame VAVASSEUR Elodie,

Cheffe du pôle 2nd degré

Madame FAVREAU Céline,

Cheffe de la division des élèves (DIVEL)

Madame GERARDOT-PAVEGLIO Sylvie,

Cheffe du pôle d'appui au pilotage des ressources humaines (PAPRH)

Madame DELLIEUX Sophie,

Cheffe du service académique d'appui à l'intégration et au maintien dans l'emploi (SAAIMEPH) et du service académique d'action sociale.

Subdélégation de signature est accordée :

- Pour les projets portés par les écoles et établissements dans le cadre du CNR Education « Notre école, faisons-la-ensemble », à l'effet de valider dans l'application CHORUS, signer tout acte lié à l'achat direct de matériel pédagogique et de signer toute décision ou convention de subventionnement des communes et des groupements de communes sur les crédits du fonds d'innovation pédagogique (FIP),
- A l'effet de signer les conventions cadres et individuelles de mise à disposition des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) auprès des collectives territoriales de leur ressort ;
- A l'effet de viser les états produits par les chefs d'établissement au titre du paiement du forfait d'externat aux fonctionnaires désignés ci-après :

Monsieur NEUVIALE Gilles

Directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique

Monsieur MICHEL Cédric,

Directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique

Madame PARILLAUD Anne,

Directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique

Madame SIMON Frédérique,

Secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique



Article 2 : L'arrêté rectoral n°2025/25 relatif à la délégation de signature au directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique et à certains agents de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique est abrogé.

Article 3 : Le secrétaire général de la région académique des pays de la Loire et de l'académie de Nantes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Nantes le 5 novembre 2025

La rectrice de la région académique Pays de la Loire,
Rectrice de l'académie de Nantes,
Chancelière des universités

Katia BÉGUIN